

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**5 MAI 2004**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 5 mai 2004. Sont présents Madame et Messieurs : Karine Lavoie, Mario Tremblay, Raynald Godin et Gilles Gaudreault sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault. Sont absents Messieurs les conseillers : Clément Tremblay et René Boiteau.

**2004-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé du conseiller Monsieur Gilles Gaudreault et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

**2004-05-02 ADOPTION DUPROCÈS-VERBAL.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 avril 2004, est adopté tel que rédigé.

**2004-05-03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER.**

Sur proposition de Madame Karine Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

C400181	Hydro-Québec	\$ 614.08
C400182	Bell Mobilité	\$ 41.46
C400183	Gaudreault Suzanne	\$ 67.67
C400184	Boies Daniel	\$ 835.33
C400185	Epicerie des Lacs	\$ 13.59
C400186	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 865.57
C400187	Garage Paul Tremblay	\$ 25.25
C400188	Les Publications le Peuple	\$ 238.56
C400189	Jos. Lapointe & Fils	\$ 114.44
C400190	MRC de Charlevoix-Est	\$ 382.50
C400191	Distribution Ricard & Gagné	\$ 25.82
C400192	Imprimerie de Charlevoix	\$ 75.19
C400193	Syndicat	\$ 48.49
C400194	Bell Canada	\$ 238.50
C400195	Revenu Canada	\$ 992.82
C400196	Revenu Québec	\$ 1 938.77
C400197	Bodycote Technitrol	\$ 205.05
C400198	Simon thivierge & Fils	\$ 5 766.42
C400199	F. Martel & Fils	\$ 224.32
C400200	Henri Jean & Fils	\$ 114.32

C400201	Photos ABS Ltée.	\$ 68.99
C400202	UAP La Malbaie	\$ 92.93
C400203	Agrivoix coopérative agricole	\$ 41.27
C400204	Fédération québécoise des municipalités	\$ 18.05
C400205	Services sanitaires Charlevoix Inc.	\$ 2 841.06
C400206	2754-4998 Québec (Franco moteurs)	\$ 2 564.70
C400207	Communications Charlevoix	\$ 943.35
C400208	Guay Cajetan	\$ 10.00
C400209	La Capitale gestion financière Inc.	\$ 411.53
C400210	Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	\$ 812.98
C400211	Larouche Céline	\$ 500.00
C400212	Alarmes et extincteurs Charlevoix	\$ 81.61
C400213	Maison des jeunes de St-Aimé-des-Lacs	\$ 3 800.00
C400214	Lavage Brisson Mobile	\$ 241.55
C400215	Mutuelle Municipalité du Québec – Ultima	\$ 743.00
C400216	Les Entreprises Concassage Roger Audet	\$ 19 303.75
C400217	Commission scolaire des Trois-Lacs	\$ 2 238.27
C400218	Stelem	\$ 97.77
C400219	Bodycote Technitrol inc.	\$ 81.39
C400220	Simon Thivierge & Fils inc.	\$ 403.45
C400221	Assurance vie Desjardins-Laurentienne	\$ 1 117.27
C400222	Aréo-Feu Ltée.	\$ 2 418.40
	Salaire d'avril 2004	\$ 6 773.19

**2004-05-04 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 242.**

Considérant qu'il y a lieu de modifier la réglementation d'urbanisme en vigueur de la Municipalité de St-Aimé-des-Lacs;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 7 avril 2004 par Monsieur René Boiteau à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil à laquelle il y avait quorum;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Madame Karine Lavoie et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 242.

**2004-05-05 NOMINATION DU PRO-MAIRE.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Karine Lavoie et résolu unanimement que le conseiller Monsieur Clément Tremblay est nommé pro-maire du Conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

**2004-05-06 ADOPTION DE LA PROCÉDURE POUR LE TRAÎNEAU D'ÉVACUATION POUR BLESSÉS DANS LES SENTIERS DE MOTONEIGES.**

Sur proposition de ....., appuyé de ....., et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, adoptent les procédures du traîneau d'évacuation pour les blessés dans les sentiers de motoneiges.

**2004-05-07 AUTORISATION POUR UN DROIT DE PASSAGE EN VÉHICULES HORS ROUTE POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.**

Il est proposé par ....., appuyé par ....., et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, autorisent par la présente les membres de la Sûreté du Québec à circuler en véhicule hors route dans les limites de notre municipalité afin d'y faire appliquer les Lois et règlements.

Cette autorisation demeure valide indéfiniment à moins que le responsable du lieu mentionné mette fin à celle-ci. Pour se faire, le responsable devra en faire part par écrit à la Sûreté du Québec de la M.R.C. de Charlevoix-Est.

**2004-05-08 FISCALITÉ MUNICIPALE DES ACTIFS AGRICOLES ET FORESTIERS.**

**CONSIDÉRANT :**

1. que depuis l'adoption du cadre législatif de la réforme Ryan en 1991, le transfert d'obligations financières aux municipalités rurales n'a cessé de s'accroître;
2. que les recettes de taxes des municipalités sont majoritairement prélevées sur la base de l'évaluation foncière;
3. que le déplacement du fardeau fiscal vers le secteur agricole a été observé dans plusieurs municipalités du Québec;
4. que cette situation crée une iniquité entre les contribuables de notre municipalité;
5. que pour corriger la situation, il est important que des modifications soient apportées à la fiscalité municipale;

Il es proposé par ....., appuyé par ....., et résolu unanimement que le conseil municipal de St-Aimé-des-Lacs demande à la MRC de Charlevoix-Est d'entreprendre des démarches auprès du Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir afin qu'il amorce une révision en profondeur de la fiscalité municipale afin que les actifs agricoles et forestiers contribuent pour une part juste et équitable au financement des municipalités.

**2004-05-09 EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES DES CLUBS DE L'ÂGE D'OR.**

Entendu que la population des 50 ans et plus représente près de 30% de la population de chacune des municipalité de Charlevoix : soit 5 100 personnes sur une population de 16 940;

Entendu que les personnes de 50 ans et plu paient plus de 40% des taxes des municipalités;

Entendu que les Clubs de l'Age d'Or assument seuls (sans subvention ou aide des municipalités) la plus grande partie des loisirs des gens de 50 ans et plus;

Entendu que chacune des municipalités accordent des montants importants pour les loisirs des jeunes de 2 à 25 ans; près de 20% de leur budget;

Entendu que 70% des membres des Clubs de l'Age d'Or sont des femmes qui ont des revenus de moins de 10 000\$ par an ce qui est inférieur au seuil de la pauvreté;

Il est proposé par ....., appuyé par ....., et résolu unanimement que le Secteur de Charlevoix et l'ensemble des Clubs de Charlevoix demande à la FADOQ régions de Québec et Chaudière-Appalaches pour qu'il fasse les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes (Commission municipale, députés, ministres et gouvernement) pour que les Clubs de l'Age d'Or soient exemptés de taxes municipales et des taxes d'affaires.

**2004-05-10 DEMANDE D'INSCRIPTION AU RPOGRAMME POUR LES JOURNÉES DE LA CULTURE.**

**CONSIDÉRANT** que les journées de la culture doivent faire la promotion de la culture sous diverses formes;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs est favorable au développement culturel et particulièrement en ce qui concerne les artistes et artisans;

**CONSIDÉRANT** que ces artistes et artisans sont intéressés à faire connaître leurs façons de faire, leurs motivations personnelles et le produit de leur passion;

Il est proposé par ....., appuyé par ....., et résolu unanimement ce qui suit :

**QUE** la municipalité de St-Aimé-des-Lacs accepte de s'inscrire aux journées de la culture 2004 comme organisme appuyant le développement culturel;

**QUE** Madame Suzanne Gaudreault, secrétaire-trésorière, est mandaté pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs à signer le formulaire d'inscription.

**QUE** la réalisation de ce projet soit transféré au Comité d'Action de St-Aimé-des-Lacs.

**2004-05-11 INSCRIPTION POUR LE FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX.**

Sur proposition de ....., appuyé de ....., et résolu unanimement que la municipalité paie l'inscription pour le Festival des pompiers de Charlevoix au montant de soixante quinze dollars (75.00\$).

**CORRESPONDANCE.**

Ministère des Transports : subvention voirie 2003, invitation à une rencontre d'information et d'échanges organisé à l'intention des partenaires municipaux de Charlevoix.

Régie des alcools, des courses et des jeux Québec : demande de licence du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

Commission des normes du travail : concernant la prévention du harcèlement psychologique.

Société de la faune et des parcs Québec : modification du règlement de pêche du Québec ruisseau Gagouette.

Office des personnes handicapées Québec : concernant les changements relatifs au fonctionnement de leur organisme.  
Société de l'assurance automobile Québec : accusé réception de la résolution # 2004-02-13 à l'égard des silencieux bruyants.  
Ressources de l'ACSP : pour la journée de l'air pur.  
MRC de Charlevoix-Est; transmission de règlement # 141-03-04 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire du corridor routier, présence du chargé de projet en sécurité incendie sur les lieux des interventions.  
Club moto-neige les Aventuriers de Charlevoix inc. : pour les propriétaires fonciers du Club concours provincial.  
CIHO Charlevoix : radiothon 2004.  
L'Hebdo Charlevoisien : vente de publicité pour la semaine de la municipalité.  
Association de conservation de la Vallée du Gouffre : souper commémoratif pour leur 25<sup>ième</sup> anniversaire.  
L'Autre Avenue : avis d'élection au conseil d'administration.  
M. Alain Dufour : pour l'emprunt de boyaux d'incendie et d'une pompe pour remplir une piscine.  
Mme. Gervaise Tremblay : pour le remboursement de la taxe d'aqueduc pour sa piscine.  
M. Michael Guay : curriculum vitae.  
M. Rémi Couture : formation pour l'organisation d'un événement d'envergure.  
Fondation du Miracle pour l'enfance de Marchés mondiaux : pour proposer un candidat pour le prix jeune créateur de miracles.

**2004-05-12 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de ....., appuyé de ....., et résolu unanimement que la séance est levée à .....

**MAIRE**

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**